

**REGLEMENT POUR PARTICIPER
A L'ACTION
Coaching gratuit avec un diététicien**

Article 1 : Généralités

1. Les présentes conditions de l'Action « Coaching gratuit avec un diététicien » (ci-après l'« Action ») s'appliquent à l'action organisée par Carrefour Belgium S.A., dont le siège social est situé à Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 en collaboration avec Partena - Mutualité Libre, dont le siège social est situé au Boulevard de Mettwie 74-76, 1080 Bruxelles, ayant comme numéro d'entreprise 0411.815.280, et Partena Onafhankelijk Ziekenfonds Vlaanderen, dont le siège social est situé à Sluisweg 2, 900 Gand, ayant comme numéro d'entreprise 0411.696.011 (ci-après « les Organismes »).
2. Pour participer à la présente Action, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n'est possible de participer à l'Action d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

Article 2 : Conditions relatives aux participants

1. La participation à l'Action est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures.
2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

1. Les participants seront les suivants : toutes les personnes qui (1) se seront inscrites pour participer à l'Action sur le site <https://vitalitebelgium.com/> entre le 27 avril 2019 et le 25 mai 2019, auront communiqué leur nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone, auront sélectionné la tranche horaire souhaitée, (2) auront accepté le présent règlement, soit 6 personnes par heure.
2. L'Action se déroulera du 4 au 25 mai 2019 respectivement de 10h à 18 h (avec une heure de pause) dans 20 Hypermarchés Carrefour : le 4 mai (Brugge B-Park, Kuringen, Burcht, Oudergem, Wépion, Mons), le 11 mai (Sint-Denijs-Westrem, Korbeek-Lo, Tienen, Kraainem, Herstal, Drogenbos), le 18 mai (Oostakker, Schoten, Sint-Agatha-Berchem, Waterloo, Bommerée, Ans), le 25 mai (Zemst, Turnhout, Evere, Bierges, Jambes, Marche-en-Famenne)
3. Les Organismes ont le droit de changer la date et / ou le lieu et peuvent annuler l'évènement si les circonstances l'exigent, sans revendication du participant ni droit à une quelconque indemnisation.
4. Lorsque les participants auront reçu les détails de l'Action, ils seront attendus à l'adresse renseignée par les Organismes. Les participants s'engagent à suivre scrupuleusement les instructions données par les Organismes, à être disponibles aux dates et heures renseignées par ceux-ci.

5. Les participants seront invités à signer l'autorisation requise concernant l'utilisation au droit d'image (vidéo, photos, etc.). Cette autorisation est valable jusqu'au 31/12/2023.
6. Les Organismes n'interviendront pas dans les frais liés à la participation de l'Action, tels que les frais de déplacement, les frais de nourriture, etc. En aucun cas les participants ne peuvent exiger de l'organisateur qu'ils leur remboursent les frais de leur participation à l'Action.
7. Les participants seront reçus par les Organismes et reçoivent un coaching individuel gratuit par un diététicien diplômé durant 20 minutes. Les diététiciens sont délégués par Partena Onafhankelijk Ziekenfonds Vlaanderen (en Flandre) et par «Partena Mutualité Libre (en Wallonie et Bruxelles)
8. Toute question pour informations complémentaires peut être posée à vera_vermeeren@carrefour.com

Article 4 : Responsabilités

1. Les organisateurs peuvent suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement inadapté ou malveillant (non-respect des consignes relatives à l'hygiène, etc.).
2. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter de prolonger, modifier ou annuler le règlement ou l'Action sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation à l'Action ou des prix attribués. La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée de ce fait.
3. Le participant reconnaît que la participation se fait entièrement à ses propres risques.
4. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse erronée ou inconnue.
5. Si l'Action devait être annulée suite à un cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient en aucun cas en être tenus responsables.

Article 5 : Données personnelles

Dans le cadre de la gestion de cette Action, Carrefour Belgium traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les données récoltées seront traitées par Carrefour et son sous-traitant HIGH 5 dont le siège est situé avec Molière 84A, 1190 Forest portant le numéro d'entreprise : 0649530212 agence de communication mandatée par Carrefour Belgium.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes.

Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur <https://support.carrefour.eu/hc/fr>
- par téléphone via 0800/9.10.11;
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

Carrefour Belgium conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de cette Action et maximum jusqu'à deux mois après l'Action (25/05/2019), soit le 25/07/2019.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à l'Action sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, toute indication d'identité fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Comme susmentionné, les participants acceptent que Carrefour Belgium communique les données personnelles recueillies des participants à High 5 et ce, pour assurer la réalisation de l'Action.

Article 6 : Communications et garantie

Sous réserve de l'accord exprès et préalable du participant, les Organismes se réserve notamment le droit, sans compensation financière pour le participant, sans limite dans le temps ni dans l'espace, de :

- d'utiliser la photo/image des participants, à des fins commerciales concernant la présente Action sur Facebook, Instagram, www.carrefour.eu, www.partena-ziekenfonds.be, www.partenamut.be

Article 7 : Droit applicable et juridiction compétente

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent la participation à l'action et qui ne peuvent être solutionnés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.